

COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 13 09 18
MAISON DU DEVELOPPEMENT, ANTRAIN

Présents :

BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, BOULAY BECK Dominique, CHAMPAGNAC Joël, CLOSSAIS Mélanie, COSTARD Jean-Christophe, HUBERT Pascal, LHONORE Michel, MARIAU Brigitte, PETAULT Yannick, PETER Mathilde, POMMEREUL Jean François, RETORE David, RIMASSON Maurice Victor, TAS Nathalie.

Absents : FERTE Frédéric, GAILLARD Gilbert, LOHIER Raymonde, RICHER Claude.

Excusés : BLANC Patrice, LOUAPRE Louis.

1. ORDRE DU JOUR :

Présentation des élus référents au conseil de développement

Restitution de la rencontre entre élus et coprésidents du CD.

Point sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Point sur le Projet de Territoire.

Questions diverses.

2. PRESENTATION DES ELUS REFERENTS AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Suite à la réunion du 29/08 entre le président de Couesnon Marches de Bretagne, les élus référents au CD, Mme PETER et les coprésidents, il a été proposé que les élus référents assistent à la séance du 13/09/2018 afin de rencontrer l'intégralité des membres du CD et de travailler ensemble sur la mise en place d'un lien entre élus référents, la communauté des communes et le CD.

Présentation des élus référents et de leurs attentes vis-à-vis du conseil de développement.

- Brigitte MARIAU : élu communautaire également maire de Tremblay.
B. MARIAU fait référence à l'obligation formelle de choisir des élus référents pour le CD. Elle met également en avant ses attentes quant au conseil de développement avec lequel elle souhaite une collaboration réelle afin de proposer des actions concrètes pour le territoire.
- David RETORE : élu communautaire également élu municipal pour la commune de Maen Roch, délégué aux nouvelles technologies et à la communication.
D. RETORE met en avant son engagement auprès du CD de par son intérêt pour les actions citoyennes et pense que ce rôle de référent peut lui permettre de garder un vrai lien avec la population et ses attentes.

Question du conseil de développement relayée par les coprésidents : comment établir une relation utile et un véritable dialogue avec les élus référents ?

- Demande F. BLAISE : Pourquoi la rencontre entre élus référents et conseil de développement a-t-elle tardé ?
Réponse des élus référents : La lenteur de la mise en relation est liée à la nouveauté que représente le CD, tant pour ses membres que pour les élus eux-mêmes. Il y a donc eu des hésitations sur les manières de fonctionner. Toute la relation entre le CD, les élus référents et les élus en général est à co-construire.
- Il est exposé à l'ensemble du CD que lors de la réunion du 29/08 a été proposé de mettre en place un compte rendu régulier des actions du CD auprès du conseil communautaire via les

élus référents. Ce compte rendu pourrait être fait selon un rythme à définir (trimestriel, semestriel, selon l'actualité du CD...).

Afin de mettre en place ce système, D. RETORE propose une réunion régulière avec les coprésidents du CD, environ une fois par trimestre.

Le conseil de développement devra continuer d'envoyer le compte rendu des rencontres des CD et groupes thématiques aux élus référents, afin qu'ils puissent se tenir au courant des actions en cours.

- B. MARIU trouve dommageable que le CD ne se présente pas en personne au conseil communautaire : une présence une à deux fois par an aurait plus d'impact sur les élus. Il est mis en avant que la présentation du bilan annuel du CD au conseil communautaire étant une obligation légale, il serait intéressant qu'il soit présenté par le CD lui-même, représenté par les coprésidents.

Il est donc proposé que le CD vienne présenter au conseil communautaire son bilan, deux fois par an, à l'occasion du bilan annuel obligatoire de décembre et suite à l'assemblée générale annuelle du CD qui aura lieu chaque année en avril.

Les élus référents mettront cette proposition à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire.

D. BELLOIR met en avant les difficultés générales de passage de l'information entre Couesnon Marches de Bretagne et le CD, notamment au niveau du conseil communautaire.

Quelles solutions pour être informé au mieux ?

- Le CD doit savoir ce qui est traité en conseil communautaire pour rester pertinent dans ses avis et actions.
B. MARIU : évoque le retard pris dans les validations des comptes rendus du conseil communautaire lié à l'harmonisation des services suite à la fusion. Les comptes rendus de 2018 devraient être accessibles prochainement via la coordinatrice Mme PETER qui transmettra au CD. B. MARIU fera remonter ces éléments au conseil communautaire.
- Pour les commissions un lien est à voir avec chacune d'entre-elles et de son fonctionnement.

Un dernier point de collaboration est abordé suite à une remarque concernant la mise en avant du travail du CD.

- Les élus locaux pourraient être un relai du CD vers les populations pour le faire connaître et ultérieurement permettre le renouvellement des membres. Une action dans le cadre d'évènement tel que les vœux annuels des maires ou des communications dans les bulletins municipaux pourraient être utiles au CD.

3. RESTITUTION DE LA RENCONTRE ENTRE ELUS ET CO-PRESIDENTS DU CD DU 29/08/18

Rappel des objectifs de la réunion.

- Eclaircir les attentes des élus et de l'intercommunalité concernant le CD.
- Modalités de collaboration intercommunalité / CD.
- Mettre en avant les propositions du conseil de développement pour le territoire.

D.BELLOIR : La réunion a été trop courte et n'a pas permis d'aller au fond de choses. Dommageable pour une première rencontre.

Une partie de la réunion a mis en avant les premiers jalons de la collaboration avec les élus référents du CD qui a alimenté le débat précédent.

En raison de la présence de Yoann FORVEILLE (agent en charge du PCAET et suivant le projet de territoire en l'absence de I. GAUTHIER) un point a été fait sur le projet de territoire sur lequel le CD va être saisi.

- A ce Sujet F. BLAISE rappelle que pour la consultation sur les stratégies, les élus et le CD seront séparés. Les élus participeront à des ateliers de concertation dédiés, le CD étant invité à se concerter séparément, contrairement à ce qui avait été évoqué précédemment. Il lui semble dommageable que les deux partis ne puissent pas travailler ensemble dès le début.
- D. RETORE rappelle les éléments déjà mis en avant lors de la réunion du 29/08 et qui ont conduits à ce choix d'ateliers séparés : Au vu de précédentes concertations il y a une difficulté à mobiliser certains élus sur ces sujets, les premiers ateliers serviront à familiariser les élus avec le sujet pour qu'il s'en empare d'eux-mêmes par la suite. Le conseil de développement de son côté s'est déjà emparé de ces thématiques au vu des comptes rendus de réunion. Ce n'est pas un choix pour éloigner l'instance citoyenne, mais un préalable pour s'assurer que tous les élus seront partie intégrante du projet.
- D.BELLOIR : Abonde dans le sens de D. RETORE sur l'importance de l'investissement des élus. Il rappelle qu'il a été convenu que le CD recevrait les comptes rendus des ateliers des élus, pour connaître leurs avancées et adapter sa propre consultation.

4. POINT SUR LE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL).

Présentation par D. BELLOIR des travaux du groupe de travail sur le diagnostic du PCAET suite à la saisine de Couesnon Marches de Bretagne.

Première partie de la présentation : rappel des faits exposés dans le diagnostic du PCAET.

Sur le territoire en général : au niveau de la population, du logement, de l'emploi et du revenu moyen.

- Remarque de B. MARIAU au niveau du logement : les dispositifs d'aide de type OPAH sont à destination des particuliers, ils n'aident pas la rénovation des logements sociaux sous responsabilité publique, dont certains laissent à désirer sur le territoire.
- Remarque du conseil de développement sur le revenu moyen par habitant : paraît élevé par rapport à la moyenne départementale.
Question de la précision des chiffres mis en avant dans le diagnostic : anciens (2010 majoritairement et il manque souvent la source des données). Il semble que la situation ait évolué sur certains points.

En fonction des cinq grands points analysés dans le diagnostic : changements climatiques, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, production et consommation d'énergie du territoire.

Sur la production d'énergie plusieurs remarques du conseil de développement :

- Sur les systèmes de chauffe au bois mis en avant dans une optique d'énergie renouvelable : Les systèmes de chauffe anciens contribuent fortement aux rejets de gaz à effet de serre. La valorisation du bois en tant qu'énergie renouvelable doit être conditionnée par une rénovation des systèmes de chauffe chez les particuliers.
- Le groupe de travail du PCAET fait état des débats autour de la méthanisation notamment sur son impact possible sur la qualité de l'eau qui doit être pris en compte lorsqu'il est question de valoriser la méthanisation sur le territoire.
Y. PETAULT fait remarquer que les interrogations sur la pollution de l'eau par les matières fertilisantes issues de la méthanisation ne devraient pas être un problème puisque ces

matières devront être incluses dans les plans prévisionnels de fumure que les agriculteurs sont contraints de faire et respecter. Le point positif étant que ces matières fertilisantes se substituent aux engrais achetés hors du territoire.

- Sur la filière bois le conseil de développement émet les mêmes remarques que lors des précédents rapports sur la question : la filière nécessite d'être mieux pensée et adaptée pour être bénéfique pour le territoire (sensibilisation des agriculteurs, meilleure rémunération, règles de découpe plus claires, etc.).
- Au sujet de l'éolien le conseil de développement est surpris du nombre maximum d'implantation proposé qui lui semble très élevé lorsqu'on considère toutes les contraintes impactant leurs implantations (sites, couloir aérien, installation à proximité, réticence citoyenne, etc.).

B. MARIU abonde dans ce sens, évoquant le projet éolien avorté à Tremblay en raison des réactions des habitants et de la visibilité des infrastructures depuis le Mont Saint Michel.

Sur la consommation d'énergie :

- La question de la mutualisation des systèmes de consommation d'énergie (notamment systèmes de chauffe) des bâtiments publics est posée. Il est important que la collectivité se pose en exemple en tant que consommateur averti et raisonné.
Sur ce sujet D. RETORE mentionne que le futur ESCC de Maen Roch devrait être raccordé au chauffage au bois de la piscine dans cette optique de mutualisation.

Point sur les chiffres mis en avant sur les exploitations agricoles du territoire :

- Le conseil de développement émet des doutes quant à la véracité des chiffres sur les exploitants agricoles qui semblent trop élevés par rapport à leur connaissance du territoire.

Sur les déchets :

- Question de la valorisation des déchets verts des particuliers. Pourraient-ils être valorisés dans l'une des installations de méthanisation ?

Seconde partie : avis du groupe de travail proposé au conseil de développement.

L'avis du groupe de travail suit les 5 grandes thématiques du diagnostic précédemment citées (GES, consommation d'énergie, production d'énergie, qualité de l'air, changements climatiques) en mettant en avant pour chaque poste les « forces » et « faiblesses » mises en lumière par le diagnostic, ainsi que les « opportunités » à saisir pour réaliser le PCAET et les « menaces » à la réalisation du PCAET.

Pour les émissions de GES :

- Forces :
 - Couesnon Marches de Bretagne a déjà conscience du problème et agit en conséquence.
 - Bonne implantation du bio sur le territoire (limite l'impact du secteur agricole dans les GES).
- Faiblesses :
 - Les principales émissions de GES proviennent de l'activité agricole non énergétique.
- Opportunités :
 - Continuer les opérations en place pour diminuer les GES.
 - Renforcer le passage au bio sur le territoire.
 - Renforcer la pédagogie pour réorienter les pratiques agricoles vers moins d'émission GES.
 - Création d'un réseau de recharge pour véhicules électriques dans les lieux et hébergements touristiques.
- Menaces :

- Pas de possibilité d'agir réellement sur les émissions liées au transport de fret et voyageurs.

Pour la consommation d'énergie :

- Forces :
 - Couesnon Marches de Bretagne est déjà conscient du problème et a entamé des actions.
- Faiblesses :
 - Le poste principal de consommation d'énergie est le secteur résidentiel : habitat énergivore (ancien, vétuste et dispersé).
- Opportunités :
 - Il existe déjà des actions et aides sur le territoire pour limiter la consommation du parc résidentiel.

Pour la production d'énergie :

- Forces :
 - Utilisation du bois bien développée.
 - Matière première suffisante pour mettre en place la méthanisation.
- Faiblesses :
 - Peu de système de production d'énergies renouvelables en dehors du bois.
 - Les perspectives de production hydraulique ne sont pas traitées dans le diagnostic.
- Opportunités :
 - Le territoire abrite l'ensemble des éléments nécessaires pour développer une filière bois forte.
 - Présence de projets de méthanisation sur le territoire.
 - Mettre à profit la possibilité d'autoconsommation et d'autoconsommation collective pour valoriser des projets d'énergies renouvelables collectives.
- Menaces :
 - Des défauts de fonctionnement dans la filière bois.
 - Le développement de certains modes de production impactant fortement le territoire comme l'éolien.

Sur la qualité de l'air :

- Forces :
 - Pas d'impact fort des activités industrielles.
 - Des actions déjà en cours sur le territoire peuvent influencer positivement.
- Opportunités :
 - Utiliser les opérations déjà en cours pour continuer à améliorer la qualité de l'air.
- Menaces :
 - Ne peut pas agir sur l'impact du transport de voyageurs et fret sur le territoire (A84)

Sur le changement climatique :

- Forces :
 - Bon ratio terres urbanisées / terres libres favorables
- Faiblesses :
 - Il n'existe pas encore d'actions concernant ce problème sur le territoire.
- Opportunités :
 - Poursuivre une pédagogie incitant à changer les comportements de production agricole.
 - Récupération des eaux de pluie auprès des privés.
- Menaces :
 - Augmentation des sinistres sur le territoire.

- De réelles perturbations du secteur agricole : Risque d'affaiblissement économique du territoire.

Suite à cette présentation, l'ensemble du conseil de développement approuve le travail du groupe, mais souhaite cependant que le terme « menaces » soit remplacé par le terme « freins » pour gagner en clarté et que l'introduction définisse ce que les termes de classement (forces, faiblesses, opportunités, freins) signifient dans le cadre de l'analyse du diagnostic.

5. QUESTIONS DIVERSES :

En raison de l'heure tardive, il est proposé que la réflexion sur les méthodes de travail sur le projet de territoire soient mise à l'ordre du jour du prochain conseil de développement et que l'on passe directement en revue les questions diverses.

- Suite à la lecture des différents comptes rendus du conseil de développement, V. HERRY, responsable du pôle économie et tourisme propose de rencontrer le groupe thématique « Economie, Emploi, ESS et Tourisme » afin de discuter avec eux des projets du CD.
Le groupe économie approuve cette proposition et charge l'animatrice du CD de prendre rendez-vous.
- Suite à une proposition de J. BOBIN, chargé de mission OPAH de venir présenter l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en raison du lancement d'une nouvelle opération au 15/10/2018, le conseil de développement accepte la proposition. Il est proposé que la présentation soit faite en ouverture du conseil de développement de novembre, en raison de l'ordre du jour chargé de la session d'octobre.

6. ACTE EN FIN DE SEANCE :

- Les élus référents proposeront à l'ordre du jour du bureau communautaire la proposition de compte rendu du conseil de développement en conseil communautaire par eux-mêmes ou via les élus référents.
- L'ensemble du conseil de développement valide le travail du groupe sur le diagnostic du PCAET sous condition d'apporter les modifications évoquées.
- Prochaine réunion du conseil de développement jeudi 11 octobre avec à l'ordre du jour le projet de territoire et le bilan 2018 du CD.
- Programmation d'une rencontre entre V. HERRY et le groupe « Economie, Emploi, ESS et Tourisme ».
- Programmation d'une présentation de l'opération OPAH pour le conseil de développement du 8 novembre 2018.

Fait à Maen Roch
Le 26/09/2018